



Leonardo Da Vinci Project „Bricklayer“

SYNTHÈSE TRANSNATIONALE DES CERTIFICATIONS DANS LE DOMAINE DE LA MAÇONNERIE

Michaela Brockmann
Linda Clarke
Christopher Winch

1. Introduction

Le présent rapport présente des recommandations pour l'élaboration d'un cadre commun de comparaison des qualifications dans le domaine de la maçonnerie, s'inscrivant dans le Cadre européen des certifications. Il se fonde sur des rapports consacrés à la maçonnerie et rédigés au niveau national en Belgique, au Danemark, en Angleterre, en France, en Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas et en Pologne, et comprend une évaluation des modalités d'harmonisation des éléments de connaissances, d'aptitudes et de compétences des certifications dans le domaine de la maçonnerie, et ce au moyen du CEC (Cadre européen des certifications), des cadres sectoriels et, chaque fois que possible, des cadres nationaux de certification (CNC). Les principaux points concernant les qualifications en matière de maçonnerie dans ces huit pays sont d'abord résumés, avant une discussion de la structure et des objectifs du CEC. Les modalités d'élaboration, par chacun des pays, d'un CNC, sont décrites, et le Cadre sectoriel de certification (CSC) du secteur de la construction qui est proposé, ainsi que sa pertinence pour la comparaison des qualifications dans le domaine de la maçonnerie, sont examinés. Enfin, les questions liées à la comparaison et à l'acceptation des qualifications de part et d'autre des frontières, y compris la possibilité de créer des zones de confiance mutuelle (ZCM), sont étudiées à la lumière des similitudes et des différences en termes de qualifications dans les huit pays.

Ce rapport doit être lu dans le contexte des perspectives de l'industrie européenne du bâtiment pour les dix prochaines années. Globalement, il est prévu que l'emploi dans le secteur reste relativement stable, même s'il est difficile de prédire les niveaux d'aptitude requis, notamment parce que les certifications sont souvent utilisées (comme le montrent le rapport du CEDEFOP (2010: 54) et le document EU 2010a) en tant qu'indice indirect du savoir-faire (ou « aptitude » dans la terminologie habituelle, qui induit quelque peu en erreur). C'est là un réel problème, car le stock des qualifications peut augmenter indépendamment de tout

mouvement de la demande de savoir-faire. Un autre problème a trait à l'effort politique déployé dans l'Union européenne (UE) pour promouvoir la reconnaissance de l'apprentissage préalable par l'expérience (« Validation des acquis de l'expérience », VAE) (EU 2010b, c); il est difficile de caractériser le savoir-faire professionnel en termes de certifications si, en même temps, des certifications sont accordées pour un savoir-faire acquis par l'expérience. Le rapport intitulé « Les besoins futurs en termes de qualifications et d'aptitudes dans le secteur du bâtiment » livre toutefois un indice important quant à la nature de la future demande, et affirme que l'on aura de plus en plus besoin: d'aptitudes à la planification et à la gestion; d'une « capacité d'autogestion accrue impliquant des équipes autogérées de travailleurs, avec une plus grande autonomie dans la mise en œuvre des tâches » et de la coopération avec autrui en vue de réaliser des objectifs (DTI 2008: 23).

Les certifications dans le domaine de la maçonnerie présentent, dans les huit pays étudiés, des variations considérables. Le CEC classe toutes ces certifications en termes de « connaissances », d'« aptitudes » (ou, plus largement, de savoir-faire) et d'« autonomie/responsabilité ». Il convient d'adapter ce cadre aux niveaux sectoriel et professionnel afin de donner un sens aux qualifications dans le domaine de la maçonnerie, de créer un moyen de les comparer d'un pays à l'autre, et en particulier, de permettre la reconnaissance, non seulement des certifications, mais aussi de l'expérience acquise dans un domaine pertinent (EU 2010b).

La comparaison des certifications en maçonnerie dans les huit pays en ce qui concerne les activités couvertes, tant manuelles que non manuelles, révèle l'éventail des activités de construction auxquelles correspond chaque qualification nationale, le type d'activités entreprises basées sur les aptitudes, les aptitudes transversales de second ordre telles que la planification et la communication, et enfin, les aptitudes requises en matière de gestion de projet¹. Les activités telles que la planification, la coordination et l'évaluation se manifestent de différentes manières et ne peuvent pas être identifiées à une tâche particulière (Ryle 1979). Elles sont importantes pour comprendre la mesure dans laquelle les maçons peuvent travailler indépendamment, et par conséquent le degré de supervision qu'ils demandent sur leur lieu de travail. Le Tableau 1 illustre la situation en cartographiant l'étendue des activités des maçons sur le marché du travail. Le travail réalisé par le CEDEFOP (2010: 14) prédit lui aussi que l'accent sera mis, de manière croissante, sur les aptitudes transversales (telles que la planification, la communication et la coordination) entre 2010 et 2020.

Tableau 1: Le champ couvert par les activités des maçons dans huit pays

Pays	Sous-secteurs	Métiers manuels	Métiers non manuels
Danemark	Bâtiments neufs Régénération urbaine Restauration Réparation/entretien Construction à grande échelle (matériaux préfabriqués)	Pose de briques et de blocs Planchéage, pose de carrelages Couverture Jonction Crépiage Recouvrement de façades Montage d'échafaudages Isolation des garnitures Charpente	Planifier les travaux Contrôle de la qualité Communiquer avec les clients Appliquer les mesures de santé et de sécurité Travailler à partir de dessins techniques Collaborer avec d'autres acteurs sur le chantier / dans le secteur
Belgique	Construction de maisons Constructions commerciales Restauration Réparation/entretien	Constructions utilisant la brique, les blocs, la pierre et le béton Plâtrage Raccordement des systèmes de plomberie & de drainage Coffrage Pose de carrelages Montage d'échafaudages Jonction Collage Façades Isolation des garnitures Travail du bois	Planifier les travaux, y compris commander les matériaux, Évaluer la nature adéquate des matériaux, Lire et établir des dessins techniques, Contacter les fournisseurs Appliquer les mesures de santé et de sécurité et superviser le respect de ces mesures Contrôle de la qualité, y compris respect des délais, transmission des requêtes du client, obtention des permis de travail Communiquer avec les clients, les entrepreneurs et les collègues

		Conduite	
Pologne	Construction de maisons Constructions commerciales Restauration Réparation/entretien	Maçonnerie Plâtrage Finition Planchéage, pose de carrelages Maçonnerie en pierres Bétonnage Charpente Arpentage Appareillage Pose des tuyaux et linteaux Coffrage Isolation des garnitures Bardage	Planifier les travaux, y compris évaluer la nature adéquate des matériaux et étudier la disposition des lieux Appliquer les mesures de santé et de sécurité et superviser le respect de ces mesures Contrôle de la qualité Communiquer avec les collègues, les clients et les entrepreneurs (niveau 3) Former les collègues (niveau 3)
Allemagne	Construction de maisons Constructions commerciales Restauration Réparation/entretien	Constructions utilisant la brique, les blocs, la pierre et le béton Plâtrage Finition Coffrage Isolation des garnitures Montage d'échafaudages et également: Ingénierie civile	Planifier les travaux Contrôle de la qualité Communiquer avec les clients Accepter les contrats et livrer le travail Étudier la disposition des lieux Évaluer et sélectionner les matériaux Lire et établir des dessins techniques Mesurer Appliquer les mesures de santé et de sécurité Travailler à partir de dessins techniques Collaborer avec d'autres acteurs sur le chantier / dans le secteur
France	Construction de maisons Constructions commerciales Restauration Réparation/entretien	Constructions utilisant la brique, les blocs, la pierre, le béton et les matériaux préfabriqués Crépissage Montage d'échafaudages Coffrage Bétonnage Installation de la tuyauterie	Planifier les travaux, y compris veiller à la disponibilité des matériaux, contacter les fournisseurs, arpenter et étudier la disposition des lieux, établir et lire des dessins techniques Appliquer les mesures de santé et de sécurité et superviser le respect de ces mesures Contrôle de la qualité Traiter les déchets du chantier Communiquer avec les clients, les entrepreneurs et les collègues
Pays-Bas	Construction de maisons Constructions commerciales Réparation/entretien Restauration – Qualification spécialisée Niveau 3	Constructions utilisant la brique, les blocs, la pierre et le béton Jonction Isolation des garnitures Collage Bétonnage (qualification spécialisée – reconstruction Niveau 3)	Planifier et préparer les travaux, y compris travailler à partir de dessins techniques Appliquer les mesures de santé et de sécurité et superviser le respect de ces mesures Communiquer et coopérer avec les collègues Au niveau 3: Donner des instructions aux membres de l'équipe Contrôle de la qualité Consulter des tierces parties Superviser l'avancement des travaux Faire rapport à la direction de l'entreprise
Italie	Construction de maisons, entretien et restauration, Ingénierie civile	Maçonnerie (piliers, colonnes, arcs, maçonnerie, revêtements spéciaux, parapets, arcs cylindriques, voûtes en croix, voûtes en coupole, voûtes ogivales, cages d'escalier, d'arcs en pierre, marbre, carreaux), installation de seuils et d'appuis de fenêtre, installation de rampes d'escaliers, de garde-corps et de parapets, tant en maçonnerie qu'en fer	Exigences non clarifiées
Angleterre	Construction de maisons Constructions commerciales Restauration Réparation/entretien	Constructions utilisant la brique et les blocs Déplacement et maniement des ressources	Étudier la disposition des lieux Travailler à partir de dessins techniques Sélectionner les matériaux, les composants et les équipements Appliquer les mesures de santé et de sécurité Respecter des pratiques de travail efficaces Communiquer avec les collègues

En ce qui concerne les sous-secteurs couverts, il existe de fortes similitudes entre les pays, les maçons couvrant, dans la plupart des pays, un large éventail de tâches. En ce qui concerne les activités non manuelles, on constate aussi une grande convergence, à l'exception notable de l'Angleterre et de l'Italie (où la situation n'est pas claire). Pour ce qui est des types de connaissances requises, toutefois, la situation est plus complexe (Tableau 2):

- À l'exception de l'Angleterre et de l'Italie, il existe, pour toutes les certifications, des éléments d'enseignement général ne relevant pas du rattrapage scolaire.
- Le Danemark est le seul pays incluant dans la formation une part importante de connaissances industrielles, la plupart des pays se limitant presque au strict minimum en termes d'informations sur la santé, la sécurité et le droit du travail dans le secteur.
- Les connaissances professionnelles revêtent une grande importance (avec certaines variations nationales) dans tous les pays à l'exception de l'Angleterre, de l'Italie et des Pays-Bas, avec des indices d'un rétrécissement du champ du cursus officiel de maçonnerie en Angleterre.

Tableau 2: Types de connaissances et étendue du savoir-faire

	Enseignement général et acquisition des savoirs spécifiques au métier	Aspects industriels	Aspects professionnels (champ de l'apprentissage)
Allemagne	Allemand Économie Sciences sociales Mathématiques Dessin technique	Droit du travail Santé et sécurité Protection de l'environnement	Réception de commandes; travail de supervision; planification du travail et flux des travaux; mise en place, sécurisation et déblaiement des chantiers de construction; vérification, entreposage et sélection du matériel; lecture et application des dessins, établissement de croquis; direction de mesures; assurance de la qualité et système de rapports; fabrication de composants de construction en bois, en béton; isolation, travaux de plâtrage, construction de pavements, pose de carrelage, mise en place de constructions sèches sans mortier; mise en place de cuvettes et de tranchées de construction, construction de routes, approvisionnement en eau et assainissement.
Danemark	Danois Sciences sociales TIC Mathématiques Dessin technique	Environnement de travail Matériaux Design Entrepreneuriat et innovation Développement de produits et service	Pose de carrelages; planchéage; établissement de dessins techniques, et travail à partir de dessins techniques; maniement des matériaux et des outils; pose de briques et traitement des surfaces; calculs mathématiques; montage d'échafaudages; travail de planification, y compris fonction d'interface avec les clients; collaboration avec d'autres acteurs du processus de travail; concepts de design; santé et sécurité; isolation des garnitures; pose de briques; couverture; projets de planification, d'organisation et d'assurance de la qualité.
Belgique	Langue maternelle Mathématiques Dessin technique	Oui	Maçonnerie de base; fondations sur de l'acier; maçonnerie de surface; constructions élémentaires en béton; constructions en sous-sol et égouts; façades; constructions en béton.
Pologne	Économie Études sociales: TIC élémentaires Mathématiques Polonais Dessin technique	Droit du travail Santé et sécurité Matériaux Entrepreneuriat	Organisation et planification des travaux; matériaux, outils et équipement; terrassement; murs de briques; plafonds, linteaux et corniches; constructions en bois et en fer; bétonnage; plâtrage; jonction; réparation; démolition
Pays-Bas	Néerlandais Anglais Mathématiques	Non	Pose de briques; collage
France	Français Une langue étrangère Histoire Géographie Citoyenneté Sport Dessin technique	Droit du travail Santé et sécurité	Préparation des travaux; organisation du lieu de travail; installation d'une structure; traitement des déchets du chantier; échafaudages; constructions en coquille faites de blocs ou de briques; maçonnerie; armatures; coffrage; béton; composants; crépissage et étanchéification; pose de tuyaux et de canalisations; garder les équipements en bon état; échange d'informations

Angleterre	Aptitudes fonctionnelles (lecture, calcul, TIC)	Santé et sécurité Protection de l'environnement	Pose de briques: Respect des mesures générales de sécurité sur le lieu de travail; respect des pratiques efficaces en vigueur sur le lieu de travail; déplacement et maniement des ressources; montage de structures de maçonnerie; étudier la disposition des structures de maçonnerie.
Italie	Italien, réglementations italienne et européenne, TIC	Santé et sécurité	Variet en fonction des régions

En ce qui concerne la gouvernance des certifications dans le domaine de la maçonnerie (Tableau 3), on peut citer, parmi les similitudes et différences importantes en vue d'élaborer un cadre commun:

- La présence d'accords de partenariat social dans tous les pays, excepté en Angleterre et en Pologne.
- Un financement public de l'État ou par prélèvement dans tous les pays.
- Des marchés du travail externes dans tous les pays, sauf en Angleterre et en Italie, et, dans une certaine mesure, en France et aux Pays-Bas.

Tableau 3: Structures de gouvernance des certifications

	Réglementation par les partenaires sociaux / par l'employeur	Mécanismes de financement	Niveau central / Niveau régional	Responsabilité de la définition des qualifications	Modèle de formation (OLM) / modèle de production (ILM)	Handwerk (artisanat) vs l'industrie	Rôle de l'État
Danemark	Partenaires sociaux	État + prélèvement/ subvention	Central	Partenaires sociaux / associations professionnelles	OLM/ associations professionnelles	Oui	Confirmer
Belgique	Partenaires sociaux	État + prélèvement/ subvention	Élément régional important	Vlor + partenaires sociaux	OLM	Non	Élaborer les lignes directrices
Allemagne	Partenaires sociaux	État + prélèvement/ subvention	Élément régional important	BIBB + partenaires sociaux	OLM	Oui	Juridiction et supervision
Pays-Bas	Partenaires sociaux	État + prélèvement/ subvention	Central	Partenaires sociaux	Mixte	Non	Fixer les règles et les procédures
Pologne	Gouvernement	État + Fonds de formation	Central	Gouvernement	OLM	Non	Juridiction et supervision
France	Partenaires sociaux	État + prélèvement	Central	CPC + partenaires sociaux	OLM	Non	Juridiction et supervision
Angleterre	Employeur	État + prélèvement/ subvention	Central	Employeurs/ associations professionnelles	Associations professionnelles/ ILM	Non	Prédominance of des quasi-ONG
Italie	Partenaires sociaux et régions	Fonds conjoints	Régional	Régionale, via les apprentissages	ILM	Oui + coops and SMEs	Approche générale, minimale

Pays par pays, la situation de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) peut être résumée comme suit:

La **Pologne** se distingue en ceci que le parcours dominant passe par l'école professionnelle d'une durée de 3 ans, basée sur un mélange de cours en classe et en atelier. Le cursus a une base très large et comprend une composante d'enseignement importante. En **Belgique** également, 40% des élèves, quelle que soit la catégorie, suivent le parcours d'enseignement

professionnel à plein temps, même si 40% supplémentaires passent par le système de l'apprentissage. Le premier système transmet une qualification très étendue au bout de 4 ans (maçon, coffreur et ferrailleur). Toutefois, cet enseignement est entièrement composé de modules, et les élèves peuvent se contenter de choisir la qualification en maçonnerie. L'apprentissage dure 3 ans et mène à une certification en maçonnerie.

Aux **Pays-Bas**, l'EFP dans le domaine de la maçonnerie fait partie intégrante d'un système scolaire professionnel complet. Les certifications de l'EFP peuvent être obtenues par les cursus en école ou en alternance, ce dernier parcours étant basé sur le travail, avec un élément en milieu scolaire et un élément en atelier. La maçonnerie est largement basée sur la pratique, et la durée de la certification de niveau 2 la plus courante du CNC néerlandais est de 2 ans.

En **France**, le parcours le plus fréquent, le CAP (*Certificat d'Aptitude Professionnelle*), est intégré au système éducatif et dure 2 à 3 ans, l'apprentissage étant le parcours prédominant (75% du programme se déroulant chez un employeur dans une entreprise, et 25% dans un centre de formation). Il se situe au niveau 3 dans le CNC français.

La certification **allemande** prend trois ans. La première année, l'EFP couvre tout le domaine de la construction. La deuxième année, les stagiaires se spécialisent dans l'un des trois domaines de la construction (construction, génie civil, finition), ce qui leur permet d'accéder à une certification d'ouvrier du bâtiment qualifié. Ce n'est que la troisième année qu'a lieu une spécialisation plus poussée, en tant que maçon. L'EFP se déroule en grande partie sur le chantier de construction (4 jours par semaine) et à l'école (1 jour par semaine). Les apprentis assistent également à la formation en alternance (jusqu'à 37 semaines au total) dans des centres de formation financés par prélèvement.

Au **Danemark**, par contraste avec le système allemand, on a toujours davantage mis l'accent sur l'élément de l'apprentissage se déroulant en salle de classe, l'apprenti passant une période initiale d'au moins 20 semaines à l'école professionnelle. Toutefois, des apprentissages de type traditionnel ont également été introduits. Les programmes durent 3 ans et 8 mois. Ils se divisent en deux étapes: les élèves peuvent être considérés comme carreleurs au bout de 2 ans et demi, et obtenir leur certificat de maçon à la fin du programme complet (3 ans et demi).

En revanche, la maçonnerie en **Angleterre** est dominée par un degré élevé d'apprentissage informel sur le tas, l'accréditation des aptitudes existantes se faisant grâce à une évaluation sur place. L'apprentissage (qui, classiquement, dure 2 ans) se compose de la « NVQ » (CPN, certification professionnelle nationale), qui est l'élément acquis au travail, et du diplôme de construction (élément technique et théorique), ainsi que de ce qu'on appelle les « compétences fonctionnelles ». Ces éléments ont une portée restreinte, et présentent une faible intégration entre eux. L'EFP en maçonnerie se fait de plus en plus en milieu scolaire, les stagiaires suivant des cours pour obtenir les diplômes. Les cours d'EFP en construction sont caractérisés par une nette démarcation entre les différents métiers de la construction, sans base commune. La certification dominante en maçonnerie se situe au niveau 2 dans le « NVQ » (CNC) anglais.

En **Italie**, le type le plus courant d'EFP est l'apprentissage (avec un seul système pour les jeunes dès l'âge de 15 ans, et un autre « apprentissage professionnel » pour les personnes âgées de 18 à 19 ans). Toutefois, étant donné la faible valeur attachée à l'EFP officiel, le taux de recours à l'apprentissage est faible, bien qu'en augmentation. Le contenu et la structure de l'apprentissage sont largement déterminés par des conventions collectives régionales.

2. Esquisse récapitulative transnationale de l'EFP dans le domaine de la maçonnerie: trois cas génériques

Parmi les huit pays considérés, il est possible de discerner trois modèles prédominants d'EFP associés à différentes certifications en maçonnerie, et reflétant de manière diverse les distinctions entre: métier et profession; gamme large et gamme étroite d'activités; et enfin, éléments acquis au travail et éléments acquis à l'école (cf. Tableau 4). Malgré ces variations, la mobilité de la main-d'œuvre dans le secteur de la construction de l'Europe dans son ensemble suggère une connaissance locale de la nature des différentes certifications détenues par les salariés, ainsi que de l'expérience accumulée par de nombreux maçons et qui, à ce jour, ne fait l'objet que d'une reconnaissance officielle limitée

Tableau 4: Comparaison de l'enseignement et de la formation professionnels des maçons en un coup d'œil

	Cursus de maçonnerie au sens large	Instruction générale et civique	Capacité de gestion de projet	À l'école	Apprentissage dual	Apprentissage traditionnel (sur le lieu de travail)	Partenariat social
Belgique G3	√	√	√	√	√		√
Danemark G3	√	√	√	minimal	√	(Parcours accessoire)	√
Angleterre G1				dominant	Parcours accessoire avec élément éducatif limité	Parcours accessoire	
France G3	√	√	√	Parcours accessoire	√		√
Allemagne G3	√	√	√	Parcours accessoire	√		√
Italie G1	Variation régionale					Parcours dominant	
Pays-Bas G3		√	√ mais seulement au niveau 3	√	√		√
Pologne G2	√	√	√	√	Parcours accessoire		limité

Ces variations sont associées aux modes prédominants trouvés dans:

Le groupe 1 – Angleterre et Italie – pays où la maçonnerie est un métier sous pression, une pression qui apparaît de manière évidente dans le peu de valeur accordée à l'EFP, dans les pénuries en matière d'apprentissage, dans les changements affectant le champ de la profession, dans l'intégration au processus éducatif, dans la nature du partenariat social, et dans les notions de compétence et de capacité de gestion de projet. En Italie, une variation très importante du statut et de la qualité de l'EFP d'une région à l'autre constitue également un problème sérieux (DTI 2008: 29).

Le groupe 2 - Pologne: généralement considéré comme représentatif d'un système d'EFP basé sur l'école et l'éducation, tout comme la France (même si, dans le cas de la maçonnerie, le cas de la France est atypique, l'apprentissage étant dominant et le partenariat social fort, d'où son classement dans le groupe 3). Ce groupe se caractérise par la nature à la fois large et globale de la certification, et par une conception particulière de la compétence liée au développement de la capacité de gestion de projet. La Pologne, à la différence de la France, ne dispose pas d'un système développé de partenariat social dans lequel les partenaires sociaux, syndicats compris, jouent un rôle important dans l'organisation et l'administration de l'EFP.

Le groupe 3 - Belgique, Danemark, France, Allemagne et Pays-Bas: représentatif de l'approche duale de l'EFP (bien que la Belgique présente également un cursus scolaire tout

aussi solide), la responsabilité de la gouvernance étant répartie entre l'État, les employeurs et les syndicats, avec une forte identité et une forte ampleur professionnelles, et une notion distincte de compétence professionnelle. L'enseignement est réparti entre le lieu de travail, l'atelier et la salle de classe. La France est incluse dans ce groupe car la forme dominante d'EFP pour la maçonnerie est une forme d'apprentissage dual.

Ces systèmes du groupe 3 se caractérisent généralement par la large étendue de la capacité de mener à bien des opérations techniques dans le secteur de la construction, mais aussi par l'accent mis sur l'enseignement général et le développement des capacités de gestion de projet. Bien qu'il y ait très peu de variations en termes de champ technique en ce qui concerne la Belgique, le Danemark et l'Allemagne, le champ technique est beaucoup plus restreint dans le cas du maçon néerlandais, plus proche à cet égard du maçon anglais. Il serait préférable de classer les principales certifications néerlandaises et les certifications anglaises au niveau 2 du CEC.

3. Principaux éléments du CEC (y compris les omissions dans la conception)

Adopté par le Parlement européen en 2008, le CEC est décrit comme un « méta-cadre », conçu pour promouvoir à la fois une terminologie commune et un point de référence commun pour la comparaison des certifications entre États membres de l'Union européenne (UE) (Méhaut et Winch 2011). Il peut être considéré comme s'inscrivant dans la tendance générale, soutenue par des organisations internationales (notamment l'OCDE), consistant à élaborer de tels cadres aux niveaux national et international. Le CEC apparaît comme un cadre global, visant à transcender les frontières entre l'enseignement professionnel et général, et répond par conséquent à l'un des objectifs de la politique européenne. Le CEC répond également à l'engagement de la politique européenne en matière d'enseignement technique et professionnel tout au long de la vie, recouvrant indistinctement des qualifications en formation initiale et en formation continue. Cependant, il va plus loin – en suivant la terminologie et les recommandations européennes – car il a pour objectif des qualifications reconnaissant les apprentissages acquis par des processus « formels », « informels » et « non formels ». Pour ce faire, mais aussi en raison de l'échec des précédentes tentatives européennes d'élaborer un système d'équivalence entre les qualifications, il est fondé sur les résultats en termes d'apprentissage, et rompt ainsi avec l'approche « entrée-sortie » (nombre d'années d'études, nombre d'heures de formation professionnelle (entrée) et, par exemple, une note de réussite à l'examen correspondant à un niveau de connaissances (sortie)).

Comme le montre le Tableau 5, les caractéristiques de conception du CEC sont destinées à atteindre deux objectifs explicites.

1. La comparabilité « horizontale » des niveaux de qualification entre les pays, soi-disant nécessaire dans le contexte de la mobilité des apprenants et du marché du travail en Europe, et présentée comme un préalable à l'ECVET, le système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels.
2. La comparabilité « verticale », plus préoccupée par des considérations « intranationales » dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie, et par les passerelles verticales d'une qualification à une autre (comme dans les systèmes français ou néerlandais).

Un troisième objectif du CEC, toutefois, largement implicite, est celui de la position « sur le marché du travail », présentée comme un instrument pour la mobilité des travailleurs facilitant la comparaison des qualifications et des aptitudes professionnelles. Les « compétences » sont ainsi formulées autour d'un concept d'autonomie qui renvoie à l'autonomie dans le cadre de l'apprentissage, mais aussi à l'autonomie en milieu de travail.

Tableau 5: Esquisse du Cadre européen des certifications: caractéristiques cognitives

Niveaux	Connaissances	Qualifications	Compétence (autonomie et responsabilité)
Niveau 1 (échelon le plus bas)			
Niveau 2			
Niveau 3			
Niveau 4			
Niveau 5			
Niveau 6			
Niveau 7			
Niveau 8 (doctoral)			

Le cadre est donc un « méta-cadre » au sens où :

- différents CNC peuvent être comparés (ce qui présuppose une certaine flexibilité dans l'utilisation des langues);
- toutes les certifications peuvent être assimilées, quelles que soient leur nature, leur finalités et leur origine;
- même s'il vise à élaborer une politique éducative générale et professionnelle, il rejoint, au-delà, la vieille aspiration à la « libre circulation de la main-d'œuvre ».

Comment fonctionne le CEC

Le CEC ne certifie pas directement les compétences, son but étant d'agir comme un méta-cadre, un comparateur indirect pour les qualifications dans les différents pays. Si les réalisations certifiées peuvent être spécifiées dans un CNC en termes de résultats d'apprentissage, alors il devrait être possible de placer deux certifications ou plus l'une à côté de l'autre sur la grille CEC, afin de déterminer leur degré d'équivalence. Si les certifications nationales sont elles-mêmes fondées sur les acquis et se conforment à la structure du CEC, la comparaison devient d'autant plus facile. Le concept de « résultat d'apprentissage » est néanmoins problématique et interprété de différentes manières. Lorsqu'il est élaboré pour les CNC, comme en Angleterre par exemple, il suppose que si quelqu'un possède, de manière avérée, la capacité de faire quelque chose dans les conditions de l'environnement de travail, il/elle doit être crédité(e) de cette réussite, quelle que soit la façon dont elle a été acquise - que ce soit dans le lieu de travail, en atelier ou en salle de classe. Ce qui est crucial dans cette perspective, c'est l'ensemble des descripteurs définissant la compétence qui doit être garantie par la certification. Cette conception des « résultats d'apprentissage » est cependant tout à fait spécifique et ne correspond pas au sens plus courant donné à ce terme (Brockmann et al, 2008a).

Tant le CEC que les CNC sont semblables en ceci qu'ils utilisent une grille de classifications verticales et horizontales des qualifications en termes de caractéristiques cognitives (colonnes) et de niveaux au sein d'une hiérarchie universitaire (lignes). Les comparaisons entre deux certifications nationales sont effectuées en plaçant deux certifications ou plus dans les lignes de la grille du CEC et, si l'emplacement de la ligne coïncide pour les certifications nationales, le niveau de qualification est réputé équivalent (Tableau 5). Le CEC permet ainsi de comparer les niveaux de qualification nationaux les uns aux autres.

En raison de sa caractéristique de conception basée de manière prononcée sur les résultats d'apprentissage, le CEC est également destiné à englober les résultats d'apprentissage certifiés obtenus par la VAE – c'est-à-dire distincts d'un processus formel d'apprentissage – ainsi que par des parcours pédagogiques classiques. Cependant, le terme de « résultat d'apprentissage » est plus souvent utilisé au sens de « norme », c'est-à-dire d'un ensemble de critères reflétant les progrès tout au long d'un cursus et servant de base à la conception d'instruments d'évaluation (Brockmann et al 2008a; Allais et al 2009). Ces instruments peuvent déterminer la mesure dans laquelle un candidat suivant le cursus a satisfait ou non à la norme (Coles 2007).

Une construction multilingue – ce qui peut se perdre à la traduction

Le CEC est disponible dans chacune des langues en usage dans l'UE, et cela pose des problèmes de traduction et d'interprétation. Pour prendre l'exemple de l'anglais, les subdivisions verticales des « connaissances », des « aptitudes » et des « compétences » peuvent être appliquées dans un contexte spécifiquement anglais, et il existe un risque que des différences importantes entre les concepts tels qu'ils sont appliqués dans les différents pays ne soient pas correctement appréciées:

Connaissances: l'anglais ne fait pas de distinction explicite entre les connaissances systématiques et non systématiques de la façon dont, par exemple, l'allemand le fait à travers la distinction entre « *Wissen* » (la connaissance systématique) et « *Kenntnis* » (connaissances non systématiques). Toutefois, la version allemande du CEC traduit « connaissances » par « *Kenntnis* », alors que le CNC (en cours d'élaboration) utilise le terme « *Wissen* ».

Aptitudes: le terme anglais « *skills* » est notoirement élastique, enraciné dans l'idée de la capacité à effectuer un certain type de tâche, et ne comporte pas la moindre idée d'ampleur ou de capacité professionnelles, par exemple, comme le fait l'allemand à travers la spécification de « *berufliche Handlungsfähigkeit* », ou « capacité d'action professionnelle ». L'allemand fait également la distinction entre une méta-capacité, comme la capacité à planifier ou à coordonner, qui est traduite par « *Fähigkeit* », et les astuces ou compétences liées à une tâche donnée, appelées « *Fertigkeiten* ». Les subtilités de la classification des « savoir-faire » - un terme plus adéquat qu'« aptitudes » - se sont perdues dans les traductions proposées dans le CEC. C'est là une question importante pour ce projet, car les capacités prévues pour les travailleurs du bâtiment au cours des dix prochaines années sont précisément celles qui se manifestent, non pas dans la réalisation d'un seul type particulier de tâche (« aptitudes »), mais plutôt dans une variété de types d'activité nécessaires pour mener à bien un projet (*Fähigkeiten*) (DTI 2008: 23).

Compétences est le terme qui incarne le mieux la complexité et le potentiel de confusion. Le CEC lui-même a parfois été décrit comme un « cadre de compétences » (UE 2010c). Toutefois, il sera attendu du titulaire d'une qualification qu'il présente des attributs, plus ou moins intégrés, dans chacune des trois colonnes du Tableau 5 et, en ce sens, qu'il ait obtenu des résultats d'apprentissage impliquant des connaissances, des aptitudes, ainsi que l'autonomie et la responsabilité. Le terme anglais « *competence* » et ses termes associés dans d'autres langues, tels que « *Kompetenz* » en allemand et « compétence » en français revêtent une signification particulière dans le contexte professionnel. Ainsi, le terme anglais a tendance à désigner la réalisation d'une aptitude ou d'un ensemble d'aptitudes à un niveau de seuil, et n'englobe pas l'indépendance personnelle ou l'exercice d'un jugement éclairé par la connaissance systématique comme c'est par exemple le cas avec les termes néerlandais, français et allemand (Winch 2011; 2008b Brockmann et al; Brockmann et al, 2008c).

Il est plus ennuyeux encore que l'idée de travailleurs autonomes capables de planifier, de contrôler, de coordonner et d'évaluer leur propre travail soit en fait très différente de la

position au sein d'une hiérarchie managériale, qui peut être considérée comme correspondant plutôt à l'« autonomie » et à la « responsabilité » figurant à la troisième colonne de la grille du CEC (Tableau 5). Cela a des conséquences importantes pour la comparaison des qualifications dans le domaine de la maçonnerie, car, comme nous l'avons déjà vu, ces attributs sont importants dans au moins six des huit pays de cette étude, et le seront de plus en plus au cours des dix prochaines années.

Une autre omission critique dans ce cadre, qui est susceptible de causer des problèmes importants lorsque des cadres sectoriels et professionnels sont créés, est celle du *champ couvert*. Comme il ressort des tableaux 1 et 6 (voir annexe), les qualifications, dans les différents pays, qui recouvrent nominalelement la même profession (par exemple, « *bricklayer* », « maçon », « *Maurer* ») peuvent recouvrir une gamme très différente d'activités. Ainsi, dans certains pays (par exemple l'Angleterre), la qualification en maçonnerie se concentre-t-elle dans une large mesure sur la simple pose de briques, tandis que dans d'autres pays, elle recouvre un champ beaucoup plus large. Pour prendre l'exemple de la qualification française, basée sur l'exigence qu'un maçon qualifié soit en mesure de construire une maison avec l'aide d'autres corps de métier, les compétences spécifiques incorporées incluent: la préparation du travail; l'organisation du lieu de travail, l'installation d'une structure; le traitement des déchets du chantier; le montage d'échafaudages; les constructions en coquille faites de blocs ou de briques; la maçonnerie; les armatures; le coffrage; le béton; les composants; le crépissage et l'étanchéifiage; la pose de tuyaux et de canalisations; la capacité à garder le matériel en bon état; l'échange d'informations (Méhaut et Hervy-Guillaume 2009; Brockmann et al, 2008c). Ces variations du champ, qui sont considérables entre pays, ne sont pas prises en considération dans le CEC, de sorte qu'il ne livre qu'un aperçu incomplet du terrain devant être cartographié à l'échelon professionnel. Tout cadre de certification professionnelle dans le domaine de la maçonnerie devrait détailler ce que contient la qualification, et donc rendre compte de cette dimension de « champ couvert ».

4. Progrès enregistrés en matière de CNC et processus de référencement dans chaque pays

La deuxième étape de la mise en œuvre du CEC, à savoir l'harmonisation ou la réconciliation (« référencement », dans le langage officiel) des certifications nationales, ou des CNC, avec le CEC, est nécessaire pour qu'il y ait au moins équivalence symbolique entre le statut (niveau) d'une certification nationale et un niveau du CEC. Si le CEC doit servir de vecteur de traduction entre le niveau d'une certification appartenant au pays A et une certification appartenant à un pays B, alors il doit être cohérent et fiable. Le processus même de référencement fait pression sur chaque pays pour qu'il produise un CNC si celui-ci n'existe pas déjà, faute de quoi le référencement des qualifications individuelles en fonction du CEC deviendrait nécessaire, ce qui représenterait une tâche trop lourde. Toutefois, l'absence d'une procédure standard de référencement, ou d'un examen international obligatoire, par les pairs, des exercices de référencement nationaux, comporte le risque que le processus ne bénéficie d'aucune confiance, d'autant plus qu'il existe un conflit d'intérêt potentiel entre, d'une part, un référencement impartial effectué au niveau de l'UE, et, de l'autre, les impératifs politiques et économiques de chaque pays. Il est également possible qu'un processus particulier de référencement national n'inspire pas la confiance internationale s'il n'est pas suffisamment rigoureux et complet.

Les huit pays examinés par l'étude ont élaboré, ou sont en train d'élaborer, un CNC. La plupart de ces CNC sont des cadres à huit niveaux, sur le modèle du CEC et comportent trois divisions verticales en « connaissances », « aptitudes » et « autonomie / responsabilité ». L'Allemagne, et probablement les Pays-Bas, utiliseront un concept global de compétence

pour organiser leurs cadres nationaux de certifications. Tous les pays utilisent une certaine conception des résultats d'apprentissage comme base des descripteurs du cadre.

5. Le Cadre sectoriel de certifications – Construction (CSC-Con)

Le projet de CSC (Cadre sectoriel de certifications) a élaboré le cadre destiné au secteur de la construction, laissant aux sous-catégories le soin d'indiquer les informations concernant les différents niveaux et colonnes (Syben 2009). Le CSC présente la particularité de présenter les différentes phases du travail de construction, depuis le début jusqu'à la livraison:

- planification;
- étude de la disposition des lieux;
- arpentage;
- activités de construction;
- activités de génie civil;
- vérifications, calculs et accord final.

Les niveaux proposés pour le CSC (Tableau 7) sont à peu près équivalents à ceux du CEC. Pour la maçonnerie, les phases présentant un intérêt particulier sont les suivantes: participation à la planification (niveau 4); arpentage (niveaux 3 et 4), activités de construction (niveaux 2 et 3), activités de génie civil (niveaux 1 à 4 compris). Le CSC propose aussi un niveau 3a, principalement conçu pour la gestion de petits groupes de travail, mais qui serait peut-être plus utile en tant qu'option correspondant à une qualification nécessaire acquise après une certaine expérience industrielle ainsi que des études théoriques supplémentaires. En raison du caractère général du CSC, il n'est pas possible d'entrer dans les détails, même si un ouvrier du bâtiment de niveau 3 doit faire preuve de l'autonomie nécessaire pour exécuter des travaux sans supervision détaillée. Le CSC est considéré comme compatible avec le CEC (car il utilise une structure verticale très similaire: Connaissances, Aptitudes et Compétences), et comme un complément suffisamment détaillé à ce même CEC pour être utile à l'industrie de la construction, en tenant compte des besoins futurs et actuels. L'accent est conséquent placé sur les éléments de savoir-faire qui transcendent les aptitudes manuelles.

Tableau 7: Le cadre CSC.

Connaissances: « sait »	Aptitudes: « peut »	Compétences: « est capable de »
Outils, équipement	Opérations pratiques	Gestion, contrôle
Matériel	Opérations logiques	Obtention de résultats
Règles, normes, règlements	Planification, organisation	Prise de responsabilités
Procédures	Communication	
Cadres des actions, acteurs, interfaces		

(Syben 2009: 13).

Comme il ressort clairement du Tableau 7, chaque division verticale du CSC se subdivise également en composantes. Alors que la colonne des connaissances est relativement simple, la distinction entre « peut » et « est capable de » dans les deuxième et troisième colonnes est mieux à même d'opérer la distinction entre: a) les aptitudes pratiques, et b) une catégorie d'activités « polymorphes » qui n'ont pas une seule et unique manifestation physique, mais sont néanmoins essentielles à un ensemble articulé d'activités, et capturent le degré d'indépendance et la responsabilité personnelle de l'individu de la même façon que la plupart des cadres nationaux couvrant les qualifications en maçonnerie. Il est également nécessaire, comme dans le CNC allemand, de tenir compte de l'autogestion et de la gestion de projet afin

de saisir l'éventail complet des capacités et des aptitudes exigées des maçons, maintenant et à l'avenir.

Toute adaptation du CSC doit:

- saisir la distinction entre connaissances systématiques et connaissances non systématiques (colonne des connaissances);
- faire la distinction entre les savoir-faire qui se manifestent dans: l'exécution de types identifiables de tâches (aptitudes), et une variété d'activités différentes (capacités polymorphes ou transversales);
- saisir les éléments de capacité intentionnelle qui impliquent, dans une large mesure, des éléments de caractère et de disposition naturelle (compétence personnelle).

Ce ne sont pas là des catégories étanches, mais elles rendent compte de ce qui est de plus en plus attendu des maçons, et qui inclut les capacités à: contrôler leur propre processus de travail, travailler de manière coordonnée avec d'autres personnes et apprendre de leurs expériences. La réorganisation de ces capacités conformément au Tableau 8 présente l'avantage d'indiquer qu'en dehors des activités liées aux tâches proprement dites, la majeure partie du processus du travail de construction ne repose pas uniquement sur des aptitudes spécifiques, mais sur des capacités plus larges. Le CSC pourrait ainsi fournir un cadre au sein duquel tout indice de comparaison des qualifications en maçonnerie devrait pouvoir s'insérer, sous réserve des mises en garde concernant la classification des différents types de capacité pratique, ainsi que les connaissances et l'expérience nécessaires pour atteindre différents niveaux.

Tableau 8: Proposition de révision de la structure du CSC.

Structure des exigences				
Compétences professionnelles			Compétences personnelles	
Connaissances	Savoir-faire		Compétences sociales	Auto-compétences
Outils, équipement, matériaux Ampleur et profondeur, systématiques, non systématiques	<i>Compétences:</i> Manuelles, intellectuelles Champ des activités à mener	<i>Aptitudes transversales:</i> Planification, organisation, contrôle, évaluation Champ des activités à mener	Aptitude au travail en équipe/au leadership, participation et communication	Autonomie/ responsabilité, obtention de résultats, réflexion et capacité d'apprentissage, prise de responsabilités

6. Certifications et zones de confiance mutuelle (ZCM)

La construction est un secteur caractérisé par un degré élevé de mobilité de la main-d'œuvre, des entreprises et des capitaux. La reconnaissance mutuelle des qualifications et de l'expérience professionnelles est une question pratique à la fois importante et pérenne. La mise en œuvre du CEC relève de la méthode ouverte de coordination, et a donc lieu de manière facultative, mais avec un encouragement important de la part de l'UE. Basées sur les propositions de Coles et Oates (2004) et adoptées dans la proposition de CEC, il est prévu que se développent des ZCM au sein desquelles il sera possible d'établir une assurance qualité pour les certifications nationales à comparer (CE, 2008). Une ZCM est définie comme: Un accord entre des individus, des entreprises ou d'autres organisations concernant la délivrance, la reconnaissance et l'évaluation des résultats d'apprentissage professionnel (connaissances, aptitudes et compétences). Elles offrent une aide pratique quant aux décisions relatives à la valeur des qualifications et de la certification, à la formation continue et au recrutement. Elles peuvent être de nature dynamique, et peuvent être plus ou moins formelles

dans leur étendue et dans leur forme, en fonction de la confiance mutuelle et des besoins des acteurs concernés. (Coles et Oates 2004: 8).

Une difficulté apparente, en vue de l'application d'une notion de confiance au niveau international, est toutefois le fait que les États-nations peuvent trouver difficile de se faire mutuellement confiance étant donné qu'ils ne partagent pas nécessairement des valeurs communes concernant le développement de la main-d'œuvre par le biais de l'EFP. Il est peu probable que cela représente un problème si deux États-nations (ou davantage) ont longtemps travaillé ensemble à des projets d'intérêt mutuel, situation que l'on retrouve au moins dans certains régions de l'Union européenne. Il existe à la fois des similitudes et des différences dans le rôle que joue l'EFP, et dans les fondements philosophiques et éthiques des différents systèmes, et il est dès lors possible d'identifier des familles d'approches distinctes (Green, 1990; Ashton et Green, 1996; Clarke et Winch 2007; Green et al 1999).

Par exemple, pour en ce qui concerne les systèmes nationaux, une approche « germanique » de l'EFP peut être discernée, dans laquelle le parcours dominant d'EFP est représenté par une transformation de l'apprentissage traditionnel en un mécanisme dans lequel un employé subalterne participe à un programme éducatif intégré impliquant des travaux effectués en classe, une simulation d'atelier, et un lieu de travail (le système dit « dual »). Cette famille comprend l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, ainsi que les Pays-Bas et le Danemark en tant que membres périphériques. La responsabilité de la formation professionnelle y est assurée conjointement par le gouvernement et les partenaires sociaux (employeurs et syndicats), l'EFP est un sujet clé de la négociation collective, et des fonds de formation sectoriels soutiennent l'organisation de l'EFP. Dans cette perspective, l'Allemagne, les Pays-Bas, le Danemark et la Belgique partagent des caractéristiques similaires pour ce qui est de l'EFP en maçonnerie, rejoints par la France où un parcours d'apprentissage structuré et axé sur l'éducation est dominant dans le domaine de la maçonnerie.

Si l'on regroupe les systèmes d'EFP en fonction de la typologie de leur structure, des familles distinctes de confiance apparaissent alors dans les différents pays, comme le suggère l'approche adoptée par Green, Wolf et Leney (1999), qui ont identifié l'apprentissage, l'alternance et les systèmes mixtes comme des modes dominants en Europe. La base sur laquelle l'EFP est construite, ainsi que ses hypothèses sous-jacentes dans les systèmes « duaux » (très éloignés du modèle d'apprentissage du XIX^{ème} siècle) sont révélatrices de l'importance accordée à l'EFP et de l'engagement en faveur d'un enseignement général, ainsi que le rôle, la valeur et le statut accordés au travail, et la place des professions dans l'établissement d'une identité sociale. De même, les pays qui, à l'instar de la Pologne, adoptent un modèle « éducatif » dans leurs systèmes d'EFP, un accent considérable étant placé sur des éléments éducatifs plus généraux, tels que l'éducation civique et les connaissances de base (mathématiques, par exemple), sont davantage susceptibles de se comprendre entre eux que les systèmes souscrivant au modèle de la « formation », où l'accent est plutôt mis sur les compétences requises pour les activités spécifiques au travail (et vice versa). À cet égard, la France et l'Allemagne ont tendance à mieux comprendre leurs systèmes respectifs que, par exemple, la France et l'Angleterre, ou l'Allemagne et l'Italie. Les systèmes d'EFP qui reconnaissent l'importance des compétences transversales et des qualités personnelles et sociales sont également mieux à même de s'adapter à l'évolution des conditions au sein d'une profession. Dans cette étude, les systèmes d'EFP plus généraux dans le domaine de la maçonnerie incluent tous les pays sauf l'Angleterre et l'Italie.

S'il doit y avoir reconnaissance mutuelle des certifications, les ZCM doivent fonctionner sur le marché du travail. La confiance doit donc exister entre l'employeur éventuel et l'instance qui délivre les certifications présentées. Cela signifie que l'accord entre les gouvernements et/ou les organismes sectoriels concernant le référencement des qualifications par rapport au CEC peut être une condition nécessaire, mais non suffisante, pour développer la confiance

mutuelle. L'élaboration détaillée d'un CSC pour le secteur de la construction, ainsi que d'un cadre destiné à la maçonnerie en particulier, peuvent constituer un préalable au fonctionnement du CEC dans le domaine de la maçonnerie, mais cela ne signifie pas qu'il sera pris au sérieux par les employeurs et les syndicats. Des équivalences « officiellement » désignées peuvent se heurter à des difficultés de reconnaissance sur le marché du travail. Toute certification professionnelle dépend également, pour ce qui est de sa validité, de la participation et de l'accord de toutes les parties prenantes; plus le consensus et la participation de toutes les parties intéressées sont faibles, plus fort est le risque que la valeur et le statut de la certification en question ne le soient également sur le marché du travail. Par ailleurs, plus sa valeur sera faible, moins le CEC sera susceptible de se montrer efficace, et plus il sera difficile de se faire mutuellement confiance et de reconnaître les certifications.

7. Éléments communs et divergents relatifs aux certifications en maçonnerie dans les huit pays concernés

L'élément le plus fondamental est le fait que, dans l'ensemble des huit pays, la certification exige que son titulaire soit en mesure de poser des briques. Au-delà, il est difficile d'identifier des éléments entièrement communs dans les huit pays, et l'on repère seulement différents groupes en termes d'EFP et de certifications en maçonnerie, en particulier les membres du groupe 3 – la Belgique, le Danemark, la France et l'Allemagne. Les Pays-Bas se classeraient également dans ce groupe si la certification en maçonnerie n'y était pas, de manière typique, équivalente au niveau 2, et de portée plutôt limitée. La Pologne est un peu plus difficile à classer en raison de la nature scolaire de son système. même si on peut la rattacher au groupe trois, cela toute contrainte permettant de la rattacher au groupe trois dépend plutôt de l'expérience du maçon qualifié polonais plutôt que de l'ampleur et de la profondeur de l'EFP. Une personne possédant la qualification en maçonnerie de niveau 3, et qui détient également une expérience industrielle suffisante, devrait être tout aussi acceptable, si ce n'est davantage, qu'un jeune diplômé d'un parcours dual. En fait, la question n'est pas propre à la Pologne et aux pays du groupe 3, puisque la Belgique, l'Angleterre, la France, l'Allemagne et les Pays-Bas ont également des parcours en milieu scolaire, et que les diplômés de ces cursus devront également acquérir une expérience pour que leur certification acquière sa pleine valeur sur le marché du travail.

Les principales divergences concernant les certifications en maçonnerie valables en Angleterre et – dans une moindre mesure – en Italie et dans les six autres pays, peuvent être résumées comme suit:

- l'étroitesse du champ couvert
- la faiblesse du socle des connaissances
- l'absence d'enseignement général et d'éducation civique
- le développement limité d'une capacité à l'autogestion et à la gestion de projet
- la valeur relativement faible, bien qu'en progrès, de la certification sur le marché du travail.

Il se peut que l'expérience soit de nature à réduire cet écart. Par exemple, un apprenti travaillant pour une petite entreprise en Angleterre peut acquérir un éventail de compétences et d'aptitudes qui ne sont peut-être pas si facilement disponibles auprès d'un grand sous-traitant de maçonnerie, qui se concentrera sur le travail de base. Les compétences personnelles et sociales sont également susceptibles de croître avec l'expérience accumulée dans les rôles plus polyvalents des petites entreprises. Ces divergences sont très importantes au niveau initial de l'EFP, et leur correction est susceptible d'entraîner une réforme considérable des cursus en maçonnerie, si l'on veut les rendre au moins à peu près équivalents à ceux des pays du groupe trois. Au-delà, cependant, se pose également la question de la structure et de la gouvernance de la maçonnerie.

Les différentes micro-études que nous avons menées dans des entreprises, sur des chantiers et dans des établissements scolaires de ces huit pays suggèrent qu'il existe des différences considérables en ce qui concerne la stabilité des structures qui sous-tendent l'EFP dans le domaine de la maçonnerie. Une importante condition préalable au développement et au maintien de la confiance est la connaissance des institutions et des méthodes de travail, elle-même fondée sur une relative stabilité. Les pays qui présentent des structures institutionnelles et de gouvernance relativement stables travailleront plus facilement les uns avec les autres que ceux qui n'en disposent pas. Les structures institutionnelles essentielles sont les suivantes: les organismes sectoriels, y compris les organisations patronales, les syndicats, les établissements de formation professionnelle, les prestataires de formations de groupe tels que les *samenwerkingsverbanden* aux Pays-Bas, les établissements de formation des travailleurs dans l'industrie du bâtiment en Italie et les « Compagnons du Devoir » en France, les entreprises de construction elles-mêmes, les établissements scolaires et les centres de formation. En vue d'assurer la permanence des structures permettant d'organiser la formation professionnelle, les accords de partenariat social tendent à être plus efficaces que les autres solutions offertes par les forces du marché d'une part, et qu'un contrôle fort de l'État de l'autre. Une fois de plus, ce sont les pays où la gouvernance de l'EFP dans le domaine de la maçonnerie se fait par le biais du partenariat social, et où, au niveau de l'organisation de la formation, les entreprises et les établissements de formation sont relativement stables, qui devraient avoir le plus de facilité à coopérer et à développer des pratiques de confiance mutuelle.

8. Vers une méthode de création d'un cadre commun

Alors que les difficultés à mettre en place un cadre pour la comparaison des certifications de l'EFP semblent surmontables, il est plus difficile d'obtenir un accord entre les pays pour qu'ils se conforment à ce cadre, ce dernier point étant situé hors du champ de la présente étude. Un cadre comparatif commun pour la maçonnerie devrait répondre aux exigences suivantes:

- fonctionner dans le cadre des structures du CEC / CSC;
- apporter certaines modifications au CEC;
- envisager un niveau 3a, comme le recommande le rapport sur les CSC;
- interpréter les résultats d'apprentissage de manière flexible, et plus largement que par une approche purement axée sur les résultats, cela n'étant probablement pas réalisable dans la pratique (Brockmann et al, 2008a);
- inclure une dimension *de champ* pour tenir compte de l'éventail des activités de maçonnerie et des activités connexes, et s'assurer que les descripteurs de chaque certification nationale correspondent véritablement les uns aux autres dans leur contenu descriptif, au lieu d'être simplement équivalents sur le plan de la dénomination du niveau. Or cela peut se révéler délicat, s'agissant de couper transversalement les autres dimensions du cadre en le rendant ainsi, en réalité, tridimensionnel. Sans cette dimension, cependant, le cadre n'aurait qu'une utilité limitée. Le moyen le plus simple de rendre la dimension de champ consiste à ajouter des activités au tableau de CSC proposé (Tableau 8). Pour un cadre plus normatif, il conviendrait de spécifier les activités de base et les activités facultatives – comme indiqué au Tableau 6 (voir annexe);
- clarifier la « compétence » afin de mettre en valeur l'autogestion et la gestion de projet, en modifiant la colonne « autonomie et responsabilité »;
- l'existence d'un référencement responsable pour la maçonnerie, afin d'éviter les résultats potentiellement très insatisfaisants de l'actuel processus du CEC;
- être acceptable pour la majorité des pays participants.

9: Perspectives de création d'un Cadre commun de comparaison des certifications, dans le cadre du CEC

Les certifications en maçonnerie des groupes deux et trois présentent un bon potentiel pour l'élaboration d'une ZCM basée sur les similitudes de leurs systèmes d'EFP respectifs. Le développement du champ technique couvert, de l'enseignement général et des capacités de gestion de projet sont des caractéristiques communes des cursus, même si, dans le cas des Pays-Bas, il conviendrait d'apporter des changements considérables au programme technique en vue d'intégrer les certifications en maçonnerie dans une ZCM commune où elles seraient reconnues comme équivalentes à celles des autres pays. Toutefois, il devrait être relativement facile à ces six pays d'accepter leurs certifications respectives sur le marché du travail (compte tenu de la restriction mentionnée ci-dessus à propos des Pays-Bas) et, s'il était procédé aux changements appropriés, relativement minimes, les cursus seraient très semblables, comme indiqué au Tableau 6 (voir annexe). L'accent mis par tous les pays sur la gestion de projet et la responsabilité personnelle contribue à générer un ensemble d'attentes communes justifiées quant à la capacité des maçons issus de ces deux groupes à travailler de façon autonome, coopérative et responsable, moyennant une supervision relativement réduite.

Il reste une question concernant la valeur relative, sur le marché du travail, des certifications basées sur l'enseignement scolaire par opposition aux certifications basées sur l'apprentissage ou aux certifications de type dual, mais il s'agit d'une question pouvant être qualifiée de question de confiance au niveau national. Elle repose sur une perception selon laquelle les apprenants qui n'ont pas effectué une partie de leur formation professionnelle initiale dans des conditions opérationnelles dans le secteur de la construction sont moins bien « outillés » que ceux qui ont suivi la même formation scolaire et en atelier, mais avec, en plus, une expérience d'apprentissage basée sur le travail.

Notre conclusion pour les pays des groupes 2 et 3 est donc la suivante: les conditions d'une ZCM sont réunies, compte tenu des grandes similitudes en termes d'objectifs et de contenu des systèmes de formation, et même si certains ajustements seront nécessaires. Les pays du groupe 1 viennent toutefois souligner les difficultés rencontrées dans l'intégration de l'ensemble des huit pays au sein d'une ZCM commune, ces pays étant marginaux par rapport aux six autres. En Angleterre, surtout, la maçonnerie est organisée davantage comme un métier, sur la base de descriptions de tâches restreintes et spécialisées. L'enseignement général et la gestion de projet sont des éléments négligeables dans les programmes de formation professionnelle initiale. En outre, l'absence de mécanismes de partenariat social pour la gouvernance de l'EFP dans le domaine de la maçonnerie contribue à un manque de crédibilité sur le marché du travail, de par la nature du programme et la structure de la qualification. Lorsque celles-ci sont déterminées par l'État et/ou de grandes entreprises, ces derniers sont tentés de les modifier selon les besoins du moment, entraînant une confusion au sein même de l'industrie nationale, les changements se succédant à un rythme déconcertant. En outre, le développement d'une ZCM à l'intérieur des pays présentant les caractéristiques du groupe 1 est lui-même problématique en raison de ces changements constants, de leurs différences en termes de champ technique couvert et, dans le cas de l'Italie, d'une forte variation régionale.

Étant donné que les systèmes de formation professionnelle initiale et les certifications dans le domaine de la maçonnerie pour les pays des groupes 2 et 3 conviennent généralement bien à ces pays, les solutions proposées sont les suivantes:

- Les pays du groupe 1, et notamment l'Angleterre, réforment leur formation professionnelle en maçonnerie, par exemple:
 - En mettant en place des accords plus larges de partenariat social pour la reconnaissance des certifications.
 - En modifiant le programme de telle sorte qu'il couvre un champ technique plus large et permette un enseignement plus général ainsi que le développement de la capacité de gestion de projet
- Le groupe 1 reste en dehors du processus initial de formation d'une ZCM pour la maçonnerie ou pour l'industrie du bâtiment au sein de l'UE. Si un système praticable de validation des acquis de l'expérience (VAE) devait être élaboré pour les travaux de maçonnerie, il serait possible d'atténuer en partie l'asymétrie entre le groupe 1 et les groupes 2 et 3.

Toutefois, les conséquences de la deuxième solution seraient probablement de nature asymétrique: les flux de maçons en provenance d'autres pays vers les pays du groupe 1 continueraient vraisemblablement, car les employeurs connaissent déjà bien leurs qualités et considèrent qu'ils leur sont précieux à certaines fins. Les maçons du groupe 1 pourraient accéder aux marchés du travail des pays des groupes 2 et 3, mais se retrouveraient de plus en plus confinés à des rôles relativement étroits et subalternes par rapport aux maçons des groupes 2 et 3. La transparence qu'apportera le CEC ne fera que renforcer cette tendance.

Un CSC adapté sous forme de cadre professionnel de certifications (CPC) conformément à ce qui est suggéré au Tableau 8 serait approprié en tant qu'instrument destiné à élaborer une ZCM pour la maçonnerie. En effet, il servirait d'instrument sectoriel et professionnel de reconnaissance mutuelle, ayant en outre l'avantage de « sécuriser » un éventuel cadre spécifique à la maçonnerie contre les aléas du futur, grâce à sa flexibilité et à sa relative facilité d'ajustement aux besoins.

ⁱ Par « capacités de gestion de projet », nous entendons la capacité à exécuter une ou plusieurs des tâches suivantes: planification, contrôle, coordination et évaluation de tâches étendues dans le cadre du contrat, jusqu'à exécution complète d'un projet de construction.